



PIERRE MOSCOVICI
MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU COMMERCE EXTERIEUR

ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 29 mai 2012
N° 03

Le ministre de l'Economie, des Finances et du Commerce Extérieur, Pierre Moscovici, ainsi que le ministre du Redressement Productif, Arnaud Montebourg, considèrent que les indemnités et primes versées à l'ancien directeur général d'Air France-KLM Pierre-Henri Gourgeon et validées par le précédent gouvernement, ne s'inscrivent pas dans le sens des règles de modération salariale et de décence dans les comportements annoncées par le Président de la République.

Le représentant de l'Etat aura pour instruction de s'abstenir de valider l'indemnité de 400 000 euros versée au précédent directeur général d'Air France-KLM, lors de l'Assemblée générale de la société, le 31 mai 2012 au moment où l'entreprise connaît une situation difficile.

Dans ce contexte, l'Etat attend un comportement exemplaire en matière de rémunérations des dirigeants.

Le gouvernement définira très prochainement de nouvelles règles sur la rémunération des dirigeants d'entreprise, conformément aux engagements du Président de la République.

Contacts presse

Cabinet de Pierre Moscovici :
Conseillère presse politique
Safia OTOKORE
safia.otokore@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Arnaud Montebourg :
Conseillère communication
Marianne ZALC-MÜLLER
marianne.zalc-muller@cabinets.finances.gouv.fr